



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS : P-14-425

AFFICHAGE INTERNE ET EXTERNE : du 2014-10-24 au 2014-10-30

ORTHOPÉDAGOGUE à la formation générale aux adultes

PROJET SPECIFIQUE À TEMPS PLEIN, 100% DE TÂCHE OU L'ÉQUIVALENT DE 35 HEURES/SEMAINE
Du 3 novembre 2014 au 26 juin 2015

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Madame Josée Gaboury, directrice, Édifice Marchand

LIEU DE TRAVAIL : Centre de formation générale aux adultes – Édifice Marchand

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi d'orthopédagogue comporte plus spécifiquement d'une part, le dépistage, l'évaluation et l'accompagnement des élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage ainsi que l'identification de leurs besoins et de leurs capacités, d'autre part, la conception et la réalisation de programmes de rééducation visant à corriger des difficultés d'apprentissage au plan des habilités cognitives ou des compétences; ainsi qu'un rôle conseil et de soutien auprès des enseignantes et enseignants et des autres intervenantes et intervenants scolaires et des parents.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

L'orthopédagogue participe à l'élaboration et la mise en application du plan de travail du service d'orthopédagogie tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Elle ou il contribue au dépistage et à la reconnaissance des élèves vivant des difficultés, et ce, dans une optique de prévention et d'intervention; elle ou il procède à l'évaluation des difficultés d'apprentissage de l'élève en recueillant de l'information auprès des intervenantes et intervenants et des parents, en l'observant dans différentes situations et en utilisant les tests appropriés.

Elle ou il conseille l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève en y intégrant, s'il y a lieu, son plan d'action; elle ou il participe au choix des objectifs et des moyens d'intervention; elle ou il collabore avec les autres membres de l'équipe à la concertation et la coordination des interventions, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs.

Elle ou il participe avec les enseignantes et enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou sont susceptibles de présenter des difficultés d'apprentissage.

Elle ou il accompagne et conseille les autres intervenantes et intervenants scolaires et les parents d'élèves en difficulté d'apprentissage; elle ou il leur propose des stratégies pour intervenir auprès de ces élèves, les guide dans le choix des aides technologiques à privilégier; elle ou il planifie, organise et anime des activités de formation.

Elle ou il conçoit, élabore et adapte du matériel en fonction des besoins et des capacités de l'élève; elle ou il peut regrouper les élèves présentant des difficultés communes et rencontre ces groupes dans des activités spécifiques; elle ou il peut privilégier des rencontres individuelles pour certains élèves; elle ou il peut aussi choisir d'intervenir auprès de ces élèves à l'intérieur de la classe; elle ou il analyse et évalue les progrès de l'élève.

Elle ou il conseille le personnel d'encadrement, rédige des rapports d'expertise, d'évaluation, de bilan et d'évolution de situation et fait les recommandations appropriées pour soutenir la prise de décision.

Elle ou il conseille et soutient les intervenantes et intervenants scolaires en matière d'intégration d'élèves en classe ordinaire et leur propose des moyens d'intervention ou des activités appropriées à la situation de l'élève.

Elle ou il établit et maintient une collaboration avec les organismes partenaires; elle ou il communique avec les autres intervenantes et intervenants concernés pour obtenir ou fournir des avis et des renseignements; elle ou il peut diriger l'élève ou ses parents vers des ressources appropriées à la situation et aux besoins.

Elle ou il prépare et assure la mise à jour des dossiers selon les règles définies par la commission scolaire. Elle ou il fait la rédaction des notes évolutives de ses suivis ainsi que le bilan des interventions et en fait l'évaluation.

ATTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

- L'orthopédagogue agira à titre d'expert-conseil auprès des enseignants dans le but de les outiller et de les accompagner à :
 - Utiliser les pratiques reconnues comme étant efficaces (enseignement explicite, modèle de réponse à l'intervention, etc.);
 - Mettre en place de la différenciation pédagogique adaptée aux besoins du groupe.
- Services d'orthopédagogie : plan d'intervention avec l'étudiant en difficulté afin de viser l'atteinte des résultats dans les délais autorisés par le CLE.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment :

- en orthopédagogie;
- en adaptation scolaire.

HORAIRE DE TRAVAIL : À déterminer avec la supérieure immédiate

TRAITEMENT ANNUEL : Entre 41 135 \$ et 75 729 \$

ENTRÉE EN FONCTION : 3 novembre 2014

Les personnes intéressées ont jusqu'au **30 octobre 2014 à 16 h** pour soumettre leur demande écrite en joignant un curriculum vitae à jour à : Mme Mélanie Parent, secrétaire de gestion, Service des ressources humaines, Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 995, rue Labelle, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N7, courriel : parentm@csrqn.qc.ca télécopieur : (450) 438-2551.

Seules les personnes dont la candidature a été retenue recevront un appel. Merci de votre collaboration et nous vous remercions à l'avance de votre intérêt envers la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.

N.B. : La Commission scolaire de la Rivière-du-Nord applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.